TR/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE MAURICE GUNSBOURG (V.C.)
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 13 mars 2023 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris rue Maurice Gunsbourg par la société SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – CS 60165 – 95691 Goussainville, agissant pour le compte d'ENEDIS – 12 rue du Centre – 93160 Noisy-le-Grand (modernisation du réseau),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger les dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **rue Maurice Gunsbourg sur le tronçon compris entre la rue Molière et le passage Bourdeau** jusqu'au **14 avril 2023 à 17 heures :**

- **Neutralisation de la voie de circulation côté pair sur le tronçon compris entre le passage Bourdeau et la rue Robert Witchitz** à l'avancement du chantier : **la circulation alternée** sera gérée par hommes trafic avec piquet k10,
- **Neutralisation du stationnement côté pair,**
- **Création d'un passage piéton provisoire** au droit du passage Bourdeau,
- **Neutralisation du trottoir :** les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes et celle créée provisoirement,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

IVRY S/SEINE
Mairie Esplanade Georges Marrane
94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- Monsieur le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur l'Officier commandant la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- Monsieur le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- RATP,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- SOBECA – 16 rue Gustave Eiffel – CS 60165 – 95691 Goussainville.

FAIT EN MAIRIE, LE 04 AVR. 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)

PUBLIE SUR Ivry94.fr
LE
05 AVR. 2023

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon

MAIRIE D'IVRY-SUR-SEINE 132 (Val-de-Marne)